

# 10 ERREURS POLITIQUES dont on paie toujours le prix

Les bras de fer communautaires. Le casse-tête institutionnel. Le sous-financement de l'école francophone. Le survol de Bruxelles. L'état du rail wallon. La pénurie de médecins...

ILLUSTRATIONS : VADOT

Ceci n'est pas un réquisitoire. C'est un constat. Dans plusieurs secteurs, depuis des années, et parfois plus que ça, la réalité belge (surtout francophone) est au pire désolante au mieux problématique. De grands projets jamais aboutis, des difficultés budgétaires récurrentes, des modernisations inexistantes, des querelles de clocher, des communautés hermétiques les unes aux autres, des pléthores qui se transforment en manques, des politiques de mobilité catastrophiques, des stratégies énergétiques qui tournent au fiasco... Beaucoup de choses se réalisent, des progrès ont lieu, des initiatives positives se révèlent des succès mais, ne nous mentons pas, les raisons de s'arracher les cheveux sont nombreuses.

Ces situations sont souvent typiquement belges. Parce qu'elles résultent de décisions prises dans un contexte qui nous était tout particulier. Le Vif/L'Express en épingle dix. Dix décisions politiques, récentes ou lointaines, qu'on est en droit, aujourd'hui, de considérer comme mauvaises. Comme ayant provoqué les blocages, les échecs, les faillites, les casse-tête auxquels nous sommes confrontés au quotidien.

Nous les énumérons. Nous rappelons le contexte qui y a présidé. Nous en décryptons les conséquences. Et nous proposons la ou les solutions qui permettraient de ne plus en payer le prix. ♦

## 1 TROIS COMMUNAUTÉS ET TROIS RÉGIONS

Une Belgique ultracompliquée.  
Un pays transformé en un monstre institutionnel. Une construction qui s'explique, historiquement. Et qui n'est pas prête d'être simplifiée.

PAR OLIVIER MOUTON

### LE CONSTAT

Trois Régions. Trois Communautés. Neuf gouvernements et dix parlements. Plusieurs dizaines de ministres, avec des doubles ou triples casquettes. Par étapes successives, depuis 1970, la Belgique fédérale s'est transformée

en un sac de nœuds institutionnel. Opaque pour le citoyen. Et de plus en plus ingérable pour les politiques, tant les compétences ont été réparties, au fil du temps, de façon floue et incohérente. Le casse-tête est d'autant plus insoluble qu'il n'y a pas de hiérarchie des normes : contrairement à d'autres systèmes fédéraux, aucun niveau de pouvoir ne peut imposer ses vues aux autres - pas même le fédéral. Le comité de concertation, l'instance où tous les niveaux de pouvoir se réunissent pour trouver des compromis, est inopérant en raison des tensions en son sein.

Le fédéralisme de coopération espéré s'est transformé en un « fédéralisme de méfiance », soulignait Hugues Dumont, constitutionnaliste de l'université Saint-Louis, après le vote de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, en 2013. Notre Constitution actuelle regorge de mécanismes pour se protéger des agressions de « l'autre ». Et est truffée d'incohérences rendant, à terme, une 7<sup>e</sup> réforme de l'Etat quasiment inéluctable.

## LE CONTEXTE

**C**et imbroglio d'une Belgique structurée selon deux modèles distincts est-il dû aux instigateurs des premières réformes de l'Etat, les Eyskens, Tindemans, Moureaux, Martens ou Dehaene ? Lorsque le Premier ministre Gaston Eyskens déclare, le 18 février 1970, que « la Belgique de papa a vécu », est-il conscient qu'il engage notre pays dans un demi-siècle de négociations communautaires quasi ininterrompues ? « C'est une décision politique qui pouvait s'expliquer à l'époque », tempère Min Reuchamps, politologue à l'UCL. Après deux décennies de fortes tensions marquées par la Question royale en 1950, la grève de l'hiver 1960 contre la Loi unique, les marches flamandes sur Bruxelles et le « Walen buiten » de Louvain en 1968, la première réforme de l'Etat est même perçue comme une pacification bienvenue. Ce basculement accompagne en outre une évolution majeure : en 1966, la Flandre devient pour la première fois plus riche que la Wallonie.

La révision constitutionnelle de 1970 reconnaît trois Communautés culturelles (néerlandaise, française et allemande), ainsi que trois Régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles). Ce qui s'explique. « En 1970, après l'affaire de Louvain et l'arrivée

sur la scène des partis communautaires, deux courants à l'origine d'inspiration relativement différente se rejoignent pour combattre ensemble l'Etat unitaire », écrivait, en 1989,

André Méan, journaliste à *La Libre Belgique* et auteur de plusieurs ouvrages pédagogiques consacrés aux réformes de l'Etat. Soucieux de retrouver leur autonomie culturelle et linguistique après des années de domination francophone, les Flamands privilégient l'approche communautaire. Désireux d'obtenir les outils pour enrayer leur déclin économique, les Wallons optent pour l'approche régionale. Le compromis engendre un « monstre à deux têtes ».

La dynamique communautaire flamande, démographiquement majoritaire, est toutefois la plus forte. Les communautés culturelles voient le jour très vite, en 1971, puis élargissent leur champ d'action aux matières « personnalisables », dont l'enseignement. Tandis que les Régions flamande et wallonne doivent attendre 1980 pour apparaître, Bruxelles devant même patienter jusqu'en 1989 pour sortir du frigo, la Région capitale n'ayant jamais été entièrement acceptée au nord du pays. Comme pour brouiller définitivement les pistes, la Flandre fusionne rapidement Région et Communauté. Avec la volonté, au sein des partis nordistes, de mettre en place un match à deux : Flandre contre Wallonie.

## LES SOLUTIONS

**L**a N-VA, qui a grandi en profitant des blocages institutionnels des années 2007-2011, veut pousser cette logique bicephale à son terme pour simplifier un système bien trop enchevêtré. En janvier 2014, elle a adopté un projet très cohérent visant à faire de la Belgique un Etat « confédéral », Bruxelles étant cogérée par les deux principales Communautés. « C'est l'expression même de la Belgique "coquille vide" que je crains depuis des années, décrypte le constitutionnaliste Hugues Dumont. La confédération belge serait la plus

vide de compétences de toutes celles qui ont existé depuis la nuit des temps. » Ce serait, somme toute, un séparatisme qui ne dit pas son nom, une façon pour la N-VA de saper les fondations du pays en gardant Bruxelles.

Un mythe romantique ? Peut-être. Min Reuchamps ne croit pas trop à la concrétisation de ce scénario « qui n'est vraiment soutenu en Flandre que par la N-VA et le Vlaams Belang », le CD&V et l'Open VLD ayant opéré un virage significatif après avoir un moment défendu une forme de « confédéralisme ». « Pour les francophones, une construction institutionnelle à deux induit un rapport de forces préjudiciable, prolonge le politologue de l'UCL. Un équilibre à plusieurs s'impose. Il fut un temps où l'on parlait même d'un fédéralisme provincial... »

Aujourd'hui, c'est la thèse d'une Belgique à quatre Régions – Flandre, Bruxelles, Wallonie, Communauté germanophone – qui tient la corde. L'idée avait été popularisée au début des années 2010 par le ministre-président germanophone de l'époque, Karl-Heinz Lambertz. En plein blocage du pays, Didier Reynders (MR) et Johan Vande Lanotte (SP.A) avaient, eux aussi, défendu l'idée lors de leurs missions respectives d'informateur et de conciliateur royaux. Au cours de la législature actuelle, d'influents parlementaires libéraux et socialistes francophones ont plaidé pour une régionalisation des compétences communautaires francophones. C'est la victoire confirmée du fait régional.

L'idée suscite toutefois des résistances, tant au PS qu'au MR. Des craintes subsistent aussi sur la capacité pour la capitale à gérer financièrement une matière « mammoth » comme l'enseignement, au sein du « petit poucet » que reste la commission communautaire française (Cocof). « Le projet d'une « Belgique à quatre » exige de mener une réflexion approfondie, tant du côté francophone que flamand, sur la nature des liens entre les deux grandes Communautés du pays et la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'une réflexion sur l'organisation interne de cette dernière, soulignait dans une étude, en février 2015, le Centre Jean Gol, service d'études du MR. La Belgique à quatre permettrait toutefois de substantielles économies en supprimant plusieurs assemblées parlementaires et plusieurs gouvernements, avec leurs cabinets et administrations. Le système institutionnel belge s'en trouverait grandement simplifié et le citoyen y verrait plus clair. »

« Mais ça pourrait bouger en 2019 », souligne pourtant Min Reuchamps. Certains pans de l'enseignement, comme le technique et le professionnel, pourraient être transférés de la Communauté française vers les Régions – c'est possible, sans réforme de l'Etat. Idem pour un poids lourd : les deux hôpitaux universitaires à Bruxelles. Pas question, pour autant, de simplifier drastiquement ce « monstre à deux têtes ». « Il correspond aussi à une réalité complexe, conclut le politologue. Et il ne faut pas croire que ce soit forcément plus simple ailleurs : en France aussi, il y a une sacrée lasagne institutionnelle. » ♦

# 2 LE REFUS DU BILINGUISME NATIONAL

Français et néerlandais partout, l'impossible symbiose. Si la Belgique n'est pas devenue bilingue d'Ostende à Arlon, c'est la faute aux Wallons, accuse la Flandre. Pas de regrets : la perspective relevait d'une vue de l'esprit.

PAR PIERRE HAVAUX

## LE CONSTAT

**D'**entrée de jeu, l'affaire est mal engagée tant la cohabitation s'annonce bancal. La Belgique, qui vient au monde en 1830, sera francophone ou ne sera pas. Il est officiellement décrété qu'il n'y en aura que pour la langue de Molière. C'est elle, auréolée de son prestige, qui fera la loi au sein du nouvel Etat. Les élites politiques, économiques et culturelles n'imaginent pas qu'il puisse en être autrement : elles ne jurent que par le français, ne parlent et ne pensent qu'en français. C'est dire si le parler flamand, éparpillé en multiples dialectes, pèse ridiculement dans la balance linguistique au XIX<sup>e</sup> siècle, lui qui est ravalé au rang de langue « inférieure ».

Si la Belgique a ses bilingues, ils ne sont que Flamands et n'ont pas d'autre choix que de l'être s'ils veulent se tailler une place dans la société. Mais toute domination outrageuse n'a jamais qu'un temps. La démocratisation est en marche et, avec elle, la montée en puissance d'une Flandre supérieure en nombre. Laquelle se met à donner électoralement de la voix. A se rebiffer contre ce bilinguisme à sens unique. A réclamer justice, respect et traitement équitable pour sa langue.

Lentement mais sûrement, le néerlandais standardisé obtient droit de cité dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il comble son retard, à coups de lois de protection linguistique qui autorisent et étendent son emploi dans la sphère publique. Le territoire national n'y gagne pas en uniformité linguistique,

avec sa composante exclusivement francophone et sa partie où cohabitent le français et le néerlandais. Mais au fait, pourquoi la Flandre serait-elle la seule portion du pays à devoir s'afficher bilingue pour les beaux yeux de sa classe supérieure fransquillonne ? La Wallonie pourrait/devoir en faire autant, par égard pour les milliers de prolétaires flamands qui viennent y chercher de quoi nourrir femme et enfants. L'idée est dans l'air. Les historiens Els Witte et Harry Van Velthoven relèvent ainsi « trois tentatives d'introduire des formes de bilinguisme national entre 1906 et 1909 » (1). Toutes sans lendemain.

Car le Wallon cale net. Se frotter au néerlandais ? Très peu pour lui. Il n'en pipe pas un mot et ne voit aucun intérêt à apprendre une langue qu'il persiste à considérer comme de seconde zone. Il n'a aucune envie d'offrir ce plaisir aux nombreux émigrés flamands qui, si on n'y prend garde, pourraient bien menacer son identité. Enfin, il craint à terme de subir la loi du nombre qu'imposerait une Flandre catholique.

Le veto est sans appel. « Le mouvement wallon a rejeté le bilinguisme généralisé et, par conséquent, l'apprentissage du néerlandais », relève l'historienne Els Witte (VUB). Le franc des flamingants, entre-temps radicalisés à force de perdre patience, est vite tombé. Ils n'insistent pas. Les Flamands se retrancheront derrière des frontières linguistiques sûres, là où il fera bon user du seul néerlandais comme langue officielle. La tendance naturelle au monolinguisme prend ainsi le dessus. Et le principe de territorialité linguistique, qui veut que toute personne s'adapte à la langue de la région, l'emporte.

Le pli est pris. Il est consacré en 1929 par un Compromis des Belges porté par deux députés socialistes, l'Anversois Kamiel Huysmans et le Carolo Jules Destrée. Cette « entente cordiale » reposera, rappelle Philippe Destatte, directeur général de l'institut Destrée, « sur l'idée de bienveillance et de courtoisie dans l'emploi des langues entre Flamands et Wallons, mais aussi du rejet du principe du bilinguisme obligatoire et généralisé. » Trois ans plus tard, ces beaux principes sont gravés dans le marbre de plusieurs lois : Flandre et Wallonie seront linguistiquement homogènes, Bruxelles bilingue. La langue de la région sera la langue véhiculaire, point à la ligne, *punt aan de lijn*.

## LE CONTEXTE

**A**ffaire conclue. Et bonjour les bisbrouilles. Courtoisie et bienveillance résistent mal au net penchant des Flamands et des francophones à se voler dans les plumes et à se quereller sans fin pour des questions linguistico-communautaires.

La Belgique en souffre diablement. Et quand la Flandre politique regarde dans le rétro, elle tient le coupable de cette infortune. A l'heure de tirer un trait sur sa carrière nationale en 2007, l'as de la tuyauterie institutionnelle qu'est Jean-Luc Dehaene (CD&V) vide son sac : « Si en 1932, la Wallonie avait accepté le régime du bilinguisme, la Belgique ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Qui a alors choisi l'unilinguisme ? Pas le Flamand, hein, le Wallon ! » Version validée ensuite par Bart De Wever (N-VA) et admise par un certain Elio Di Rupo (PS) lorsqu'il reconnaît que les Wallons auraient dû « choisir » le bilinguisme en 1932 et auraient pu encore le faire en 1963, à la fixation définitive de la frontière linguistique.

Vrai ? Les historiens recadrent, nuancent. « Il s'agit d'une histoire de plusieurs rendez-vous manqués. 1932 a donné une impulsion décisive à un processus enclenché dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le manque d'intérêt wallon pour un bilinguisme généralisé a rapidement conduit le mouvement flamand à cibler son combat sur une Flandre bilingue », observe Els Witte. « Mais une Belgique intégralement bilingue n'a jamais été véritablement à l'ordre du jour. D'emblée, la logique territoriale s'est imposée », assure Philippe Destatte.

## LES SOLUTIONS

**R**egrets éternels, sachant que toute marche arrière est de l'ordre de l'impensable et de l'impensé ? Philippe Van Parijs dispense de tout remords. L'économiste et philosophe de l'UCL appréhende le bilinguisme sous deux variantes : une version molle, qui aurait consisté à rendre la sphère des institutions et des services publics accessible dans les deux langues à l'échelle du pays ; et le bilinguisme dit « dur », car imposé à tous les citoyens et pas seulement au territoire qu'ils habitent. « Aucune des formules n'était réaliste et ne le serait encore aujourd'hui. Le bilinguisme mou aurait été un jeu de dupes pour les Flamands, vu le poids et le prestige de la langue française qui l'aurait de toute façon emporté. Et la version dure, qui prend le bilinguisme au sérieux, aurait un coût exorbitant, encore accru par la concurrence de l'anglais. »

Le directeur de l'institut Destrée, Philippe Destatte, ne tient

pas un autre langage : « Le bilinguisme généralisé aurait aussi conduit à des crispations et des affrontements. Un Etat n'est pas nécessairement plus fort parce qu'il est bilingue. »

Il faut donc se résigner à faire avec. Ou plutôt sans. ♦

(1) *Taal en politiek. De Belgische casus in een historisch perspectief*, par Els Witte et Harry Van Velthoven, Balans VUB Press, 2010.

## 3 LA LOI DE FINANCEMENT

Ficelée en 1989, elle a été retouchée à maintes reprises. En cause : le sous-financement annoncé des Communautés, élaboré par les Flamands et les francophones. A chaque fois, la Flandre a fait de la correction de la loi une monnaie d'échange pour tenter d'obtenir des régionalisations dont les francophones ne veulent pas.

PAR SORAYA GHALI

### LE CONTEXTE

L'année 1987 s'achève sur une crise. L'équipe Martens-Gol (des noms du Premier ministre CVP, l'ancêtre du CD&V, et du vice-premier PRL, l'aïeul du MR) trébuche sur l'affaire Happart. La chambre flamande du Conseil d'Etat rend un arrêt qui destitue José Happart de son poste de bourgmestre de Fourons : parce qu'il « n'a pas prouvé qu'il parle le néerlandais », celui que la presse du nord ne désigne plus que par ses initiales, ne peut plus diriger la commune de Fourons. Ce qu'on appelle le « carrousel fouronnais » se met en marche. Durant un an, il tournera une dizaine de fois. Le principe : le collège échevinal francophone démissionne puis organise sa réélection. Happart est désigné premier échevin et, en vertu de la loi communale, fait fonction de bourgmestre. Sa tutelle flamande le suspend, le collège redémissionne, est réinstallé... Incapable de dégager un compromis en son sein, le gouvernement Martens VI ne résiste pas et tombe à l'automne 1987.

En réalité, la coalition libérale-chrétienne trouve là un prétexte à sa rupture. Le PSC (aujourd'hui CDH) ne veut plus des libéraux, craignant que l'électeur lui mette sur le dos les « trains d'économies » menés par Martens VI. Il s'inquiète aussi de la popularité croissante des socialistes. Alors, en sous-main, Gérard Deprez, président du PSC, prépare, avec Guy Spitaels, son homologue socialiste, le renversement du gouvernement.

Les Belges votent par anticipation le 13 décembre 1987. Le pays vit une des plus longues crises de son histoire politique : 148 jours. Mais le 9 mai 1988, on

aboutit à une pentapartite : PS, PSC, SP, CVP et VU. Maintenant, il faut surtout vider les placards des cadavres communautaires : évacuer le problème des Fourons, mettre en œuvre la Région bruxelloise, transférer des compétences, dont l'éducation, et organiser un tout nouveau système de financement de l'édifice institutionnel.

A l'époque, Régions et Communautés sont financées par des dotations directes, prélevées sur le budget national. Les Flamands contestent ce système, qu'ils jugent inéquitable, car il provoque des transferts injustifiés entre le nord et le sud. Ils exigent une « mise à niveau », notamment parce que le coût par élève est plus lourd en Communauté française, dont l'école est alors réputée la plus chère du monde, disposant d'effectifs pléthoriques et privilégiés, travaillant peu et abusant des congés de maladie, répartis dans des réseaux qui constituent des freins à une organisation rationnelle du travail. « Le diagnostic, souvent caricatural, alimentait l'idée que d'importantes économies y étaient possibles, sans atteindre la substance du service rendu aux citoyens », explique aujourd'hui Giuseppe Pagano, professeur de finances publiques à l'université de Mons.

Les francophones mettent en balance la création d'une région de « Bruxelles-Capitale » (restée au frigo depuis 1970), distincte des deux autres. Les Flamands ne sont pas du tout chauds, parce que cela créerait un rapport de force de un

(Flandre) contre deux (Bruxelles, Wallonie). Mais ils se disent qu'en échange, ils pourront se montrer très exigeants à l'égard des Communautés et, surtout, de la Communauté française. Ils ne vont pas rencontrer une très forte résistance :

les Wallons sont les premiers à promouvoir un processus régional, qui doit leur permettre de mieux maîtriser leurs outils économiques. « A l'analyse du résultat final, il semble qu'une certaine influence "régionaliste" ait prédominé dans les rangs francophones. » Ainsi Guy Spitaels s'emploie à récuser ceux qui, dans ses rangs et plus encore au PRL et au PSC, cherchent à le persuader de fusionner Région wallonne et Communauté française. Au bout du compte, les Régions s'en sortent plutôt bien. Mais la Communauté française paraît déjà mal embarquée. Le transfert de l'école ne pose pas de problème en soi. C'est le mode de financement des Communautés retenu au départ.

## LE CONSTAT

**S**elon le mécanisme mis en place, les Communautés dépendent quasi entièrement de dotations fédérales. L'argent provient des recettes prélevées sur le produit de la TVA, calculées sur le coût de l'enseignement en 1988 : c'est le plus gros morceau, il représente 65 % des moyens. Des moyens répartis entre la Communauté française et la Flandre selon une clé de répartition, fixée pour dix ans, à 42,45 % pour la première, et 57,55 % pour la seconde. Le montant est simplement indexé et modulé en fonction du nombre d'élèves en âge d'obligation scolaire.

Le financement provient également d'une rétrocession d'une partie de l'impôt des personnes physiques (IPP), estimée sur la base du coût des compétences transférées. Elle évolue d'année en année, selon l'indice des prix à la consommation, comme pour la dotation régionale, mais, à l'inverse des Régions, sans mécanisme de solidarité nationale : moins une Communauté contribue à la richesse du pays, moins elle reçoit, et vice versa. S'y ajoutent enfin quelques recettes émanant d'une partie de la redevance radiotélévision, du financement par l'Etat des étudiants étrangers, etc.

« Ce financement des Communautés ne peut tenir, pour les francophones, qu'à la condition de réaliser rapidement des économies substantielles dans l'enseignement, explique Giuseppe Pagano. Leur choix était clairement conscient. Ils pensaient pouvoir s'en sortir en diminuant le budget scolaire », poursuit le professeur de l'UMons, en livrant les propos laconiques d'un négociateur : « Il faudra que les enseignants comprennent ! » En off, plusieurs pistes sont d'ailleurs

à l'étude : le rapprochement des réseaux et les économies d'échelle qu'il permettrait de réaliser, l'absentéisme des enseignants et les taux d'encadrement que l'on pourrait réduire...

« Il s'agissait, à l'époque, de contrer la thèse flamande d'un calcul basé sur le rendement de l'IPP, explique Gérard Deprez. Cela aurait signifié 10 milliards (NDLR : de francs belges) de moins pour l'enseignement francophone. »

Mais le modèle souffre d'au moins quatre handicaps.

**1.** Pour répartir les montants de la masse TVA, on prend comme critère le nombre d'élèves. Mais uniquement de la tranche 6-17 ans. Ne sont pas comptabilisés les enfants de maternelle →

→ ni les étudiants du supérieur. Or, ils sont proportionnellement plus nombreux du côté francophone. Et pour Bruxelles, on part du principe que sa population est constituée à 80 % de francophones et à 20 % de néerlandophones. Tous les critères indiquent pourtant qu'on est plutôt dans une proportion 90/10, voire plus.

**2.** Les dépenses d'enseignement demeurent plus élevées chez les francophones. L'enseignement rénové – ses options diverses et, partant, ses classes plus nombreuses – est bien plus répandu qu'au nord – enseignement auquel la Flandre renoncera vite. Le nombre de doubleurs y est également davantage élevé, tant au niveau secondaire que supérieur. Il y a encore les multiples réseaux en Communauté française – réduits en Flandre – entraînant inévitablement des surcoûts.

**3.** On applique aussi un coefficient de natalité, conformément aux prévisions démographiques de l'époque, qui pronostiquaient alors une baisse de natalité en Belgique. Ce qui aurait dû diminuer le coût de l'enseignement. Après l'adoption de la loi, la Flandre connaît effectivement une baisse de sa natalité. Mais les francophones ont vu la leur augmenter, voire exploser. Or, la loi prévoit que le coefficient de natalité le plus élevé des deux Communautés est retenu. On applique donc à la dotation de la Communauté flamande, qui a vu son nombre d'enfants décroître, le coefficient de natalité enregistré en Communauté française, où il y a davantage d'enfants. En résumé, la Flandre reçoit plus d'argent qu'elle n'en a réellement besoin. Et « c'est l'argent de l'enseignement, ce matelas financier dont dispose la Flandre depuis 1988, qui alimente une bonne part des revendications nationalistes », déclarait alors Charles-Ferdinand Nothomb (PSC), ministre d'Etat et ex-président de la Chambre, dans *Le Vif/L'Express*.

**4.** Les Communautés ne disposent d'aucun pouvoir fiscal et, donc, d'aucune possibilité d'augmenter leurs recettes. La loi l'a bien prévu, mais ça coïncide sur Bruxelles (comment repérer un Flamand d'un francophone ?). Le seul paramètre d'évolution des dotations communautaires est l'indexation. Aucun lien avec le PIB n'est prévu. Et c'est trop court : les Communautés ne peuvent que comprimer leurs dépenses – les réduire éventuellement. Et comme en Communauté française, les dépenses sont essentiellement des salaires (presque 75 % du budget), les économies sont difficiles, et toujours douloureuses.

Ainsi cette faiblesse planifie structurellement une austérité de longue durée. La Flandre a pu contourner le problème. Son école souffrira moins, parce que sa Communauté, fusionnée à la Région, peut profiter du mode de financement plus favorable dont jouit la seconde.

Il y a encore un autre handicap, politique. Le poids financier de la Communauté française va durablement fragiliser les représentants francophones. Longtemps, les grands partis (PS, PSC, PRL) ne veulent pas étaler sa misère, de peur de devoir dealer de nouvelles réformes avec les Flamands, singulièrement celle de la sécurité sociale (revoir la loi de financement suppose bien sûr l'aval des néerlandophones au Parlement) et dès lors se profiler comme « demandeurs ». Alors, ils sollicitent l'aide des Régions wallonne et bruxelloise, qui envoient de l'argent à l'institution anémiée. Ce n'est pas suffisant. En 1993, moins de quatre ans après la loi de 1989, le gouvernement Dehaene consent un demi-refinancement de la Communauté.

Il lui accorde notamment la redevance radio-TV. Ce n'est pas assez. C'est voulu : il s'agissait de placer les francophones en position de demandeurs. La même année, la Communauté cède des compétences aux Régions (tourisme, aide aux personnes, santé...) et ce, sans transférer la totalité des budgets correspondants. Le solde qu'elle conserve (20 %) lui permet de servir ses autres compétences. Mais les économies substantielles ne suffisent pas non plus.

On laisse l'école étouffer pendant... treize ans. Pris à la gorge, face à une situation sans issue, les francophones se retrouvent alors très demandeurs. La Flandre ne laisse pas filer l'occasion. Mené par Guy Verhofstadt, en 2001, le pouvoir fédéral rectifie plus sérieusement la loi de 1989. C'est la Saint-Polycarpe. Les partis flamands (VLD et SP.A), mis sous pression par l'opposition CD&V et Vlaams Belang, vont utiliser la demande francophone de refinancement des Communautés comme levier pour obtenir un nouveau train de régionalisations, imbuables pour les francophones. La Flandre obtient un accroissement de l'autonomie fiscale des Régions. Elle obtient aussi de « gonfler » artificiellement les représentants flamands au parlement bruxellois et dans les communes de la capitale. Par ailleurs, la Flandre, qui n'avait rien demandé, obtient, elle aussi, un refinancement et peut engranger de fameux bonis chaque année, lui permettant de réduire sa pression fiscale et de rembourser sa dette en quelques années.

### LES SOLUTIONS

La Communauté française reste un pouvoir handicapé, qui peut survivre, mais sans capacité à lancer des politiques nouvelles, des projets nouveaux, mobilisateurs, stratégiques, dont on a pourtant besoin. Et on ignore où on puisera les moyens pour alimenter le Pacte d'excellence, en gestation, tant les marges de manœuvres sont minces.

**1. Donner un pouvoir fiscal aux Communautés.** « Je rappelle toujours à mes étudiants qu'une petite commune de 2 000 habitants a davantage de pouvoir », expose Giuseppe Pagano. La Constitution leur reconnaît, en effet, la possibilité de lever un impôt. Mais ne peut pas distinguer, parmi les Bruxellois, les contribuables francophones qui devraient s'acquitter d'un impôt fixé par la Communauté française, des contribuables flamands. Cet impôt ne pourrait dès lors toucher que la Wallonie. Mais l'idée que seuls les contribuables wallons participent au refinancement de la Communauté, alors que les Bruxellois en profiteraient sans y contribuer, passerait assez mal.

En 1991, le duo Dehaene - Moureaux avance un projet de loi : l'impôt concernerait tous les Bruxellois et la recette serait partagée selon la fameuse clé 80/20, 80 % allant à la Communauté française, 20 % aux Flamands de Bruxelles. Le projet est recalé au Conseil d'Etat, qui estime que les Flamands de Bruxelles auraient payé un impôt sans que celui-ci ait été décidé par l'organe législatif flamand correspondant. C'est le principe : on ne peut pas percevoir d'impôt sans l'accord du peuple – de ses représentants du moins. D'autres ont proposé des plans B, comme Olivier Maingain (DéFT) et sa formule où les Bruxellois eux-mêmes décideraient ce qu'ils veulent financer. Le scénario n'est pas irréaliste. Mais il n'a plus été réellement exploré depuis 1991.

### 2. Supprimer la Communauté française et transférer l'école aux Régions.

L'idée plaît à un courant régionaliste de plus en plus fort – autrefois surtout actif au PS, il a gagné toutes les formations politiques, au MR et au CDH. Mais elle fâche évidemment les défenseurs de l'institution. Qui plaident la nécessité d'une solidarité institutionnelle entre Wallons et Bruxellois, d'une structure capable de faire contrepoids aux exigences flamandes. Vraiment ? L'histoire politique montre que l'institution n'a jamais joué le moindre rôle dans la défense du pays – ce sont plutôt les partis politiques. « C'est le sens de l'histoire », assure Giuseppe Pagano. Selon lui, la sixième réforme de l'Etat, par les compétences qu'elle régionalise et par la consolidation de Bruxelles (grâce au refinancement), porterait en elle les germes de l'extinction de la Communauté française.

Pour autant, le scénario bute sur une difficulté : à Bruxelles, à qui, à quelle institution confier l'enseignement ? A la Région ? Non, l'enseignement est une compétence communautaire. A la Cocom ? Non, elle ne traite que les matières bilingues. A la Cocof ? Son état financier se révèle encore plus fragile que celui de la Communauté française.

### 3. Mettre fin à l'enseignement supérieur « gratuit » et réformer l'école secondaire.

Il s'agirait d'augmenter les droits d'inscription pour les étudiants et leur famille – ce que la Flandre a fait, en septembre 2015, pour les étudiants non boursiers, haussant le minerval de 620 euros à 890 euros. Le secteur public finance près de 90 % de l'enseignement supérieur. Parmi les dépenses privées, celles des familles représentent 5 %. « On aura de plus en plus besoin d'étudiants bien formés, tandis que leur nombre grossit », souligne Giuseppe Pagano. Le scénario s'accompagnerait d'une réforme de notre coûteux enseignement secondaire, qui prévoit de multiples options et filières et s'organise en quatre réseaux concurrents. ♦

**Une difficulté :  
à Bruxelles,  
à qui, à quelle  
institution confier  
l'enseignement ?**

# 4 LA CLÉ DE RÉPARTITION POUR LE RAIL

Depuis trente ans, les investissements du chemin de fer font l'objet d'une intouchable clé de répartition 60/40 entre Flamands et Wallons. Une clé jamais remise en question, malgré ses conséquences désastreuses sur nombre de chantiers, dont celui du RER.

PAR THIERRY DENOËL

## LE CONSTAT

La Cour des comptes a jeté un gros pavé dans la mare communautaire, au début de cette année, en publiant son rapport sur le retard considérable du chantier RER. Cet audit met notamment en cause la fameuse clé de répartition 60/40 entre Flandre et Wallonie pour les investissements en matière de chemin de fer : 60 % pour le nord, 40 % pour le sud. Une clé qui a pesé lourd, selon la Cour, sur l'avancée des travaux du réseau express, surtout du côté wallon. Des chantiers ont été arrêtés avec pour seul motif le respect de la clé. Car l'application annuelle stricte du quota budgétaire entre les deux Régions a pour effet d'accélérer les investissements dans une Région pour permettre la réalisation d'investissements dans l'autre. Et inversement, des retards significatifs de travaux dans une Région paralysent des travaux dans l'autre. Une vraie histoire belge...

Face au constat navrant de la Cour des comptes, les politiques ont beau jeu de se renvoyer la balle. Dans l'opposition fédérale, le PS a déposé une proposition de résolution pour au moins assouplir la clé et extraire de celle-ci la finalisation des travaux du RER, mais aussi les investissements en sécurité (dont le système ETCS de contrôle des trains imposé par l'Europe), ces chantiers étant d'intérêt général, donc national. « J'espère que le ministre prendra enfin ses responsabilités », a clamé Karine Lalieux (PS) au Parlement.

Mais pour François Bellot (MR), en charge de la Mobilité dans le gouvernement Michel, il s'agit d'un dossier impossible à ouvrir. « Si l'on décide de revoir l'accord, chacun viendra avec des arguments pour augmenter sa part », déclare-t-il au Vif/L'Express. Traduction : les Wallons risquent d'être perdants. Surtout vu la prédominance flamande du gouvernement MR-Open VLD-CD&V-N-VA. Le ministre préfère donc rester loyal à la règle. Il ne manque toutefois pas de souligner : « Quand Elio Di Rupo était aux commandes de l'exécutif, la clé a fait l'objet d'une brève discussion avant d'être reconfirmée pour les années futures ». Bref, aujourd'hui comme hier, on ne touche à rien.

## LE CONTEXTE

Selon le ministre Bellot, la clé remonte à l'accord de coopération conclu entre l'Etat fédéral et les Régions pour le plan d'investissement pluriannuel 2001-2012 de la SNCB. Elle est fixée pour la première fois noir sur blanc dans un texte paru au *Moniteur belge* en mars 2002 : « A l'exception des investissements réalisés sur le territoire de la Région bruxelloise, du matériel roulant et des investissements pour lesquels aucune clé n'est applicable, la clé de répartition budgétaire des investissements est de 60 % pour la Région flamande et 40 % pour la Région wallonne. » Le récent rapport de la Cour des comptes sur le RER fait aussi référence à cet accord du début des années 2000. Pourtant, la clé 60/40 existait bien auparavant. Plusieurs témoins nous l'ont affirmé, sans pouvoir donner

de date exacte, car cela remonte loin. Ce qui rend les origines de ce partage un brin mystérieuses.

« Je ne me souviens pas avoir vu cette clé actée sur papier, mais elle s'imposait déjà comme un dogme lorsque j'ai commencé mon mandat de ministre de la Mobilité en 1999, se rappelle Isabelle Durant (Ecolo). Pour moi, cela date des années Schouppe. » Etienne Schouppe (CD&V) est devenu directeur général de la SNCB en 1986 puis administrateur

délégué cinq ans plus tard. Il ne dément pas les souvenirs d'Isabelle Durant : « Je pense que cette clé a été négociée lors de la formation du gouvernement Martens de 1987, lorsqu'Herman De Croo était encore ministre des Communications. »

La mémoire de ce dernier est moins certaine. « Il me semble que lorsque j'étais ministre en charge de la SNCB (*NDLR : dans trois équipes Martens, de 1981 à fin 1987*), on était toujours à 50/50, hésite Herman De Croo (Open VLD). La clé 60/40 a sans doute vu le jour sous Jean-Luc Dehaene, qui m'a succédé. » Mais qui n'est plus là pour le confirmer. Et aucune déclaration gouvernementale de l'époque n'en fait mention. « La clé 60/40 était la règle du temps de Schouppe, tranche un ancien administrateur francophone de la SNCB qui préfère ne pas apparaître nommément. On la retrouve dans les dossiers du conseil d'administration certainement depuis 1987. » A l'époque, la Belgique est en pleine mue, avec la régionalisation des compétences, notamment pour les transports et les travaux publics. Selon cet administrateur, il s'agissait, avec cette répartition, de veiller aux retombées économiques pour les entreprises de chaque Région. Ensuite, c'est devenu une clé budgétaire au sens strict.

Isabelle Durant et Etienne Schouppe se souviennent, par ailleurs, qu'un deal

politique avait été conclu entre Flamands et Wallons pour que ces derniers bénéficient d'une clé inversée en matière d'emploi dans les chemins de fer. « Ce n'était peut-être pas 40/60, mais la clé inversée était tout de même avantageuse pour le sud du pays », explique Schouppe.

Un argument était que la topographie plus accidentée de la Wallonie rendait la maintenance du rail plus coûteuse en main-d'œuvre. « Le résultat est que →

→ les Flamands ont assuré leur avenir en matière d'infrastructures, tandis que les Wallons avaient une vision à court terme en voulant résorber le chômage », analyse Isabelle Durant. Révélateur : dès 1988, la Flandre s'est dotée d'une cellule « mobilité ferroviaire » performante qui a développé une vraie vision du rail à long terme dans le nord du pays. Du côté wallon, une cellule éphémère a vu le jour de 1993 à 1996, puis a été ressuscitée en 2012, avec... deux agents.

## LES SOLUTIONS

### 1. Faire passer l'intérêt national avant

**la clé 60/40.** La clé inversée a disparu, depuis belle lurette. Les cheminots ont subi plusieurs coupes sombres et d'importantes charges de travail ont été transférées de Wallonie vers la Flandre, notamment avec la réorganisation des ateliers de réparation des locomotives voyageurs au profit de Malines. Mais la clé pour les investissements, favorable aux Flamands, a subsisté, au point de devenir un tabou communautaire. Personne n'a osé ouvrir la boîte de Pandore, depuis trente ans. Car, comme le dit François Bellot, le risque est de voir chaque Région avancer ses arguments pour faire pencher la balance de son côté.

Les Flamands peuvent revendiquer le rapport de population et d'utilisateurs des trains entre les deux Régions, lequel leur est plus favorable que le 60/40. En 2000, les Wallons devaient entretenir 1 750 kilomètres de réseau contre 1 250 en Flandre. Mais, la Wallonie ayant fermé de nombreuses lignes depuis, on compte aujourd'hui le même nombre de kilomètres ferrés au nord et au sud, à quelques kilomètres près. Reste l'argument topographique, côté wallon. Mais il semble moins convaincant avec la réduction de la longueur des voies wallonnes. Bref, chacun peut avancer les arguments qui l'arrangent. A ce jeu-là, les Wallons ne sont pas certains de gagner.

« Dans un gouvernement avec la N-VA à bord, les Flamands pourraient se montrer plus gourmands qu'ils ne l'ont été », considère Isabelle Durant. Ils ont d'ailleurs déjà tenté de revoir la clé, peu après l'avoir négociée, mais le gouvernement wallon s'y est opposé. Même lors des négociations de 2001 pour l'accord de coopération, ils ont été jusqu'à revendiquer une clé 85/15, écrivait *L'Echo* à l'époque. La tension était grande au sein du gouvernement arc-en-ciel de Guy Verhofstadt, les partis flamands sifflant l'air de la régionalisation du rail. Le bras de fer s'est résolu, deux jours après la tragédie de Pécrot (8 morts), en accordant à la

Région flamande de pouvoir soustraire de la clé de répartition les travaux ferroviaires autour du port d'Anvers et de l'aéroport de Zaventem, déclarés d'intérêt national.

« Il est incompréhensible que les politiques wallons n'aient pas obtenu que le RER soit aussi d'intérêt national », regrette l'ancien administrateur. Le récent rapport de la Cour des comptes ne dit pas autre chose. A la suite de ce rapport, plusieurs voix se sont élevées pour demander de sortir le RER de la clé. Cela semble d'autant plus justifié que la Flandre a terminé ses grands travaux ferroviaires autour d'Anvers et de Zaventem. En outre, si les Flamands parviennent à relancer le projet de Rhin d'acier, la liaison qui permettrait de relier Anvers au sud de l'Europe via l'Allemagne et la Suisse sans passage en terre wallonne, au détriment de l'Athus-Meuse qui relie le sud de l'Europe par la France via Dinant et Virton, les Wallons auront vraiment été les dindons de la farce, car ils auront contribué aux investissements anversois...

**2. Le lissage.** Pour sortir le RER de l'ornière, François Bellot a obtenu que l'Etat emprunte un milliard d'euros. Par un savant calcul budgétaire, il ajoute, dans l'escarcelle, le préfinancement par la Région wallonne et ce qui reste du fonds RER, secoue le tout pour le répartir entre les trois Régions en fonction des critères de la clé de répartition et en sort 1,05 milliard encore nécessaire pour terminer le

RER dans les trois Régions. Il desserre aussi un peu le corset en obtenant que le respect de la clé ne soit plus évalué tous les ans, mais tous les deux ans, afin que cela ne bloque plus les travaux d'un côté ou de l'autre. On verra si ce compromis fonctionne. Dans l'actuelle majorité, c'est en tout cas un tour de force car les Flamands n'avaient jamais voulu entendre parler d'un tel lissage jusqu'ici.

**3. L'annulation de la clé 60/40.** « Appliquer ce pourcentage forfaitaire depuis tant d'années est absurde, reconnaît Herman

De Croo. C'est un calcul de facilité politique mais pas des besoins objectifs de transport, alors qu'on sait que notre système ferroviaire est centralisé autour de Bruxelles. » D'autres voix flamandes abondent dans ce sens. Dans un entretien à *La Libre* en 2005, l'ancien patron de la SNCB Karel Vinck (étiqueté CD&V) disait déjà que la clé

était dépassée et qu'il fallait la faire sauter. C'est évidemment la solution la plus évidente. ♦

# 5 L'ISLAM DE BELGIQUE CONFIÉ À L'ARABIE SAOUDITE

L'Arabie saoudite est soupçonnée d'avoir infusé durant de longues années son islam radical dans la communauté sunnite de Belgique. Comment limiter son influence sans renoncer aux pétrodollars ni fâcher un allié de longue date ?

PAR MARIE-CÉCILE ROYEN

## LE CONTEXTE

Les attentats du 22 mars 2016 ont braqué les projecteurs sur l'acteur dominant de l'islam belge : la Grande Mosquée ou mosquée du Cinquantenaire, organisée sous la forme d'une asbl, le Centre islamique et culturel de Belgique, qui est également le siège européen de la Ligue islamique mondiale ou « Rabita ». La Ligue a été créée à La Mecque, en 1962, sous l'impulsion, notamment, de Saïd Ramadan, gendre du fondateur des Frères musulmans, activiste international d'un projet panislamique totalitaire. Selon un ancien patron de la CIA, la Ligue aurait dépensé 90 milliards de dollars pour répandre son idéologie : le wahhabisme. Bruxelles a été sa première tête de pont en Europe, avec une telle continuité dans le prosélytisme que la commission d'enquête parlementaire sur les attentats s'interroge aujourd'hui sur son rôle dans le repli communautaire, voire l'extrémisme violent.

En 1967, le roi Baudouin promet au roi Fayçal d'Arabie saoudite la jouissance du Pavillon oriental, au parc du Cinquantenaire, afin qu'il puisse le transformer en mosquée. Deux ans plus tard, un bail emphytéotique de nonante-neuf ans assorti d'une convention formait la base légale de ce

geste non dénué d'arrière-pensées économiques ou diplomatiques. C'était une autre époque. Le communisme était l'ennemi absolu tant à l'Est qu'au Sud, y compris sous sa forme laïque et socialiste dans certains pays arabes opposés aux monarchies archaïques du Golfe. Les Etats-Unis protégeaient l'Arabie saoudite et sa monarchie en vertu du pacte du Quincy, signé en 1945, l'égard des coreligionnaires et rejet des non-musulmans, ex-communication des mécréants et des musulmans déviants (soufis, chiïtes), promotion de la lutte armée. Cette idéologie s'est répandue dans le monde entier, grâce aux pétrodollars.

L'Arabie saoudite revendique ouvertement le droit, et même le devoir, de convertir le reste du monde à l'islam ou à sa vision de l'islam. Sharia4Belgium et le parti Islam n'ont rien inventé. A peine ouverte à Bruxelles, la Grande Mosquée ne faisait pas mystère, dans des tracts en arabe, de sa volonté de faire flotter bien haut le drapeau de l'islam. Cette institution ouvertement prosélyte et réactionnaire est

en échange du pétrole. Ce pacte a été renouvelé en 2005 malgré les attentats du 11-Septembre, où étaient impliqués une majorité de ressortissants saoudiens. Notre pays a tiré des bénéfices secondaires de cette alliance en matière de contrats pétroliers et d'investissements. Mais personne ne s'est inquiété de l'impact que pouvait avoir à long terme l'influence saoudienne. En principe, un Etat qui prohibe toute autre religion que l'islam, pratique les châtiments corporels et traite les femmes comme des mineures à vie n'aurait pas dû être chargé de la vie spirituelle de musulmans européens. Mais ceux-ci, fin des années 1960, n'étaient pas encore très nombreux : des diplomates, quelques étudiants et fils de bonne famille, de rares réfugiés politiques. Les immigrés du travail d'ascendance maghrébine ou turque, porteurs de traditions plus modérées, viendront plus tard. La mosquée du Cinquantenaire ne fut inaugurée qu'en 1978 car les travaux de rénovation, à charge de l'Arabie saoudite, prirent du temps. Quatre ans auparavant, en 1974, l'islam avait été reconnu et devenait éligible au financement public. En théorie. Mais de quel islam s'agissait-il ? Avec quel représentant (« organe chef de culte ») ? Le Vatican wahhabite - La Mecque - avait les réponses.

## LE CONSTAT

L'islam sunnite n'est pas monolithique. Outre ses diverses origines ethno-nationales, il se décline en quatre écoles juridiques dont le hanbalisme, la plus fermée, est celle dont se revendiquent l'Arabie saoudite et le Qatar, Al-Qaeda et l'Etat islamique. Le régime saoudien est profondément bicéphale : si le pouvoir religieux appartient à la famille Aal ash-Shaykh, héritière d'Abdelwahhab, le pouvoir politique, lui, est aux mains des Saoud, plus pragmatiques. Le wahhabisme se définit par six principes : monothéisme intransigeant, horreur de l'innovation, loyauté exclusive à

dirigée de l'extérieur : le conseil d'administration du Centre islamique et culturel de Belgique est composé des ambassadeurs des pays musulmans en poste à Bruxelles et toujours présidé par celui de l'Arabie saoudite. A ses débuts, elle était chargée de représenter les musulmans auprès des autorités belges et de désigner les professeurs de religion islamique dans les écoles primaires et secondaires. La nature de son enseignement se révéla contre-productive pour l'intégration. En 1990, la Grande Mosquée perdit son statut d'interlocuteur privilégié des autorités. S'ensuivit la longue recherche d'une représentation plus fidèle de la communauté musulmane, donnant naissance à l'Exécutif des musulmans de Belgique. La « Rabita » ou Ligue islamique mondiale n'a pas renoncé pour autant à ses ambitions missionnaires.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam) observe qu'un nombre croissant de mosquées et de centres islamiques, notamment à Bruxelles, Anvers et Malines, ont adopté l'islam salafite d'inspiration wahhabite. Un certain nombre d'associations bruxelloises ont été créées avec le soutien financier de la fondation saoudienne al-Haramain, pointée par les Américains pour son rôle dans le financement du terrorisme international. Depuis, l'Arabie saoudite a mis de l'ordre dans ses fondations officielles, mais les dons privés affluent toujours du Moyen-Orient. L'administrateur général de la Sûreté de l'Etat, Jaak Raes, a indiqué devant la commission d'enquête parlementaire que la Grande Mosquée avait dépensé 500 000 euros en 2012 et 1,2 million d'euros en 2015, doublant son effort financier pour rémunérer le personnel affecté à la diffusion de son idéologie. Il est prouvé que de futurs djihadistes

ont transité par ses locaux et au moins un transfert d'argent vers la Syrie a été repéré.

Officiellement, l'Arabie saoudite réprovoque la violence. Pourtant, dès 2012, de hauts dignitaires saoudiens ont encouragé la « guerre sainte » en Syrie et certains d'entre eux ont signé la Déclaration du Caire, qui rendait le djihad obligatoire pour tous les musulmans valides. Un brûlot ! Membre peu actif de la coalition internationale contre Daech, l'Arabie saoudite fait la guerre au Yémen depuis 2015 pour écraser une rébellion chiite soutenue par l'Iran. Avec des armes wallonnes, qui sait.

## LES SOLUTIONS

**E**n 2015, le client saoudien représentait 60 % des licences d'exportation d'armes wallonnes (575,8 millions d'euros). En 2016, notre pays a vendu pour près de 1,7 milliard d'euros au royaume des Saoud. Comment déplaire à un tel partenaire commercial, soutenu de surcroît par les Etats-Unis ? Plusieurs pistes sont à l'étude pour reprendre le contrôle d'un champ religieux ayant conduit à d'évidentes dérives :

- 1. Interdire le financement étranger** des lieux de culte.
- 2. Revoir la convention** liant l'Etat et le Centre islamique et culturel de Belgique.
- 3. Confier la Grande Mosquée** à l'Exécutif des musulmans de Belgique... ♦

# 6 L'EXTENSION DU MÉTRO BRUXELLOIS

Face à la congestion de la capitale, les pouvoirs publics misent à nouveau, depuis dix ans, sur le développement du réseau métro. L'investissement prévu permettrait pourtant de financer des solutions plus efficaces et plus rentables.

PAR OLIVIER ROGEAU

## LE CONTEXTE

**C**apacité, rapidité, régularité. Fort de ces trois atouts, le métro est à nouveau « vendu », depuis une dizaine d'années, comme la solution idéale pour répondre aux défis de la mobilité et de la pression démographique à Bruxelles. C'est aussi une question de rayonnement international : ne faut-il pas offrir à la ville un réseau de métro digne d'une grande capitale européenne ? En 2008, la Région a présenté son plan Iris II de déplacement, qui énonçait une batterie de mesures pour réduire le trafic automobile. Les projets d'extension du réseau de transport public souterrain ont été ressortis des cartons. Les autorités régionales et fédérales ont décidé de donner la priorité à une liaison nord-sud, via le centre-ville.

Dans un premier temps, il est prévu de prolonger le métro de la gare du Nord jusqu'à la gare Bordet, à Evere, afin de desservir les quartiers du nord-est (Schaerbeek). Un tunnel de 4,4 kilomètres de long devra être foré et sept nouvelles stations seront creusées. En 2015, la Région a validé le plan de Belgique et a obtenu le feu vert fédéral d'investissement pour Bruxelles, appelé à contribuer au financement du chantier. Les travaux s'étaleront en principe de 2019 à 2025. En parallèle, le prémétro qui relie la gare du Nord à la station Albert, à Forest, sera converti, à l'horizon 2021, en métro. Cette phase-là du projet sera intégralement prise en charge par la Région. Au total, le coût de la réalisation de la nouvelle « ligne 3 » atteindra 1,8 milliard d'euros, selon l'estimation du cabinet du ministre-président bruxellois, Rudi Vervoort.

Par ailleurs, une étude déterminera s'il y a lieu de prolonger, après 2020, cette ligne de métro lourd vers Uccle. Plus largement, la dernière mouture du Plan régional de développement durable (PRDD) énumère les pistes pour un « maillage optimal du réseau à l'horizon 2040 » : le métro Sud entre le centre-ville et Uccle,


mais aussi un métro Ouest de Simonis à Grand-Bigard, une rocade Ouest entre Laeken et le nord d'Anderlecht, et un métro Est en moyenne ceinture de Schaerbeek à Forest, via Ixelles.

## LE CONSTAT

**C**onfrontée aux embouteillages qui engluent trams et bus et à la mauvaise volonté des communes à leur faire de la place en voirie, la Stib mise donc sur le développement de son réseau souterrain. Le métro est présenté comme le transport public chouchou des usagers, car indépendant des aléas de surface. Si l'investissement est énorme au départ, les coûts d'exploitation peuvent être avantageux, estiment certains experts. Surtout, le métro automatique sans conducteur (projet reporté au-delà de 2025) réduira, à terme, le coût de la main-d'œuvre. En juin dernier, *L'Echo* et le bureau Stratec ont relancé le débat en défendant l'idée que Bruxelles dispose, en 2040, d'un réseau métro de huit lignes, au lieu des quatre actuelles, pour un coût évalué à 12 milliards d'euros. Brieuc de Meeûs, patron de la Stib, estime toutefois que la création de lignes « doit se justifier du point de vue socio-économique et démographique ». Il se demande si l'investissement « en vaut la peine pour les fréquentations attendues ».

Selon les spécialistes, un métro ne s'impose qu'à partir d'une demande de 10 000 voyages par heure et par sens. C'est au-delà de ce seuil que l'exploitation du métro devient plus rentable que celle du tram. Or, les simulations révèlent que, même pour les lignes vers Schaerbeek-Evere et Uccle, on est loin du compte, y compris en intégrant un potentiel de croissance. Isabelle Pauthier, directrice de l'Atelier de recherche et d'action urbaines (Arau), explique que son conseil d'administration a refusé le projet. « Certains membres du consortium, qui avaient tout intérêt à voir le projet se réaliser, ont évacué les alternatives légères et en surface. »

Les bétonneurs, pour qui le salut en temps de crise passe par les travaux d'infrastructure, font miroiter les performances des métros de Londres, Paris ou Madrid. « Nul doute que dans ces capitales-là, un grand réseau de transport souterrain est nécessaire, reconnaît Claire Scohier, d'Inter-Environnement Bruxelles. Mais les experts sont nettement plus mitigés pour une ville comme la nôtre, moins peuplée et moins dense. » Autre handicap du métro : il ne touche qu'une petite portion du territoire et accroît donc les « ruptures de charge » (correspondances). « De plus, enterrer le transport public, c'est libérer la surface au profit de la voiture, donc faire marche arrière par rapport à l'objectif régional de diminuer de 20 % la pression automobile », dénonce Claire Scohier. Même le ministre bruxellois de la Mobilité Pascal Smet (SP.A), membre d'un gouvernement qui a décidé l'extension du métro, se demande si poursuivre le maillage du réseau n'est pas « une folie totale, sachant que,

d'ici quinze ans, les véhicules automatiques vont bouleverser nos modes de déplacements en ville. » 

## LA SOLUTION

**C**oût élevé du projet, chantiers de grande ampleur, lenteur d'exécution des travaux, réseau de la Stib chamboulé... : la décision de créer de nouvelles lignes de métro est lourde de conséquences pour Bruxelles et ses habitants. Le budget du métro Nord et de ses aménagements de surface pourrait mettre la Région à genoux financièrement. Les dépenses pour ce type d'infrastructures sont presque toujours sous-estimées. A Lille, le budget de construction du métro a été multiplié par dix par rapport aux prévisions.

Une analyse coûts-bénéfices de la politique de « métroïsation » conduit à se demander pourquoi des solutions alternatives moins onéreuses n'ont pas été adoptées. Sous sa première législature, Pascal Smet admettait volontiers qu'« avec le prix d'un kilomètre de métro, on peut faire dix kilomètres de tram ». Pour Isabelle Pauthier, directrice de l'Arau, « mieux vaut des trams plus efficaces demain qu'un métro ruineux dans dix ans. Il est plus réaliste financièrement de faire du tram partout où les voiries le permettent, et du bus ailleurs. Ils doivent être ponctuels et fréquents, y compris en dehors des heures de pointe. » Claire Scohier plaide pour « un réseau dense de trams en site propre, option plus performante, moins coûteuse et moins destructrice du tissu urbain que le métro. » Une solution privilégiée aujourd'hui en France, en Allemagne, aux Pays-Bas... Ou comment ne plus enterrer l'usager des transports en commun. ♦

# 7 L'IMPLANTATION DE BRUXELLES-NATIONAL

Vieux d'un siècle, l'aéroport n'a jamais quitté les communes de l'est de la capitale. Ce qui contraint les avions à décoller vers la ville, face aux vents dominants. A cette erreur de base s'ajoutent des querelles politiques et communautaires qui empoisonnent le dossier depuis des décennies. Et une totale absence de vision de long terme.

PAR LAURENCE VAN RUYMBEKE

## LE CONTEXTE

**L**a localisation de l'aéroport de Bruxelles-National ne constitue pas une erreur historique mais une accumulation d'erreurs, de faiblesses politiques, d'occasions manquées. Et une absence criante de vision, dont on paie aujourd'hui le prix. Le conflit qui oppose actuellement la Région bruxelloise, légitimement arc-boutée sur le respect des normes de bruit dans son ciel, à la Flandre, totalement opposée au détournement des avions vers son territoire, n'en est qu'une triste illustration.

L'histoire démarre de façon boiteuse. Au début de la Première Guerre mondiale, les Allemands installent un terrain d'aviation à Haren, au nord-est de Bruxelles. A la fin du conflit, l'Etat belge récupère le lieu. Première erreur. Car, pour décoller, les avions doivent faire face aux vents dominants, qui viennent de l'ouest. Afin de ne pas survoler Bruxelles, il aurait donc fallu choisir d'établir un aéroport ailleurs qu'à l'est de la ville. Soit.

Survient la Deuxième Guerre mondiale. Les Allemands choisissent cette fois Melsbroek, au nord de la commune de Zaventem, mais toujours à l'est de Bruxelles, pour construire leur nouvel aéroport militaire. La guerre finie, le gouvernement

belge reprend la structure, qu'il modifie pour le trafic civil en allongeant les pistes. L'ancien aéroport de Haren est abandonné. « Les pouvoirs publics ont toujours choisi, par facilité, de construire un nouvel aéroport à côté de l'ancien, souligne un spécialiste du droit aérien.

Pour l'exposition universelle de 1958, qui se tient à Bruxelles, deux nouveaux terminaux sont construits à Zaventem. Le site de Melsbroek est à son tour abandonné. « On aurait pu et dû, à ce moment-là, installer l'aéroport quelque part entre Bruxelles et Malines, non loin d'une ligne ferroviaire », estime le géographe de l'ULB Frédéric Dobruszkes. Vingt ans après, c'était trop tard : tout était déjà construit. »

« A l'époque, la question environnementale ne se posait pas, rappelle Antoine Wilhelmi, qui dirige le mouvement citoyen "Pas question !". On ne savait pas non plus ce qu'il adviendrait du développement de l'aéroport ni de l'aéronautique en général. » En 1950, 240 000 passagers par an utilisaient l'aéroport de Melsbroek. Aujourd'hui, un peu plus de deux millions de voyageurs passent, chaque mois, par l'aéroport de Bruxelles-National. Au milieu du siècle, donc, on ne pouvait pas savoir. Mais l'excuse ne vaut plus pour la suite.

Pourtant, dans les années 1970, les pistes de l'aéroport sont allongées et élargies. Les anciens terminaux sont rénovés ; d'autres, flambant neufs, s'y ajoutent, pour le fret puis l'accueil des compagnies low cost. De nouvelles jetées sont construites. Toujours plus grand. Au point qu'aujourd'hui, l'aéroport est coincé de toutes parts et ne peut plus se développer.

En 1985, les premiers vols de nuit, opérés par DHL, s'envolent de Bruxelles-National. A partir de là, la question des nuisances sonores ne fera que s'amplifier. Pour autant, aucune réflexion politique, économique ou stratégique ne semble menée sur l'emplacement de cet aéroport, son développement futur, ni

les risques éventuels en termes de sécurité et de santé publique.

Au début des années 1990 toutefois, l'implantation d'un nouvel aéroport à Chièvres, dans le Hainaut, est évoquée. L'infrastructure serait installée sur une ancienne base militaire, à environ 55 kilomètres de Bruxelles, en Région wallonne certes, mais à quelques kilomètres seulement de la Région flamande. Les lieux sont peu peuplés. Le projet n'aboutira pas. Guy Verhofstadt, Premier ministre en 2003, tente de le relancer. En vain.

En 2004, l'Etat se sépare de l'aéroport en revendant 70 % des parts au groupe australien Macquarie. Aujourd'hui, ils sont nombreux à considérer que cette vente constitue une lourde erreur. Car dès lors que l'Etat ne dispose plus de la majorité dans cette infrastructure, il n'a plus rien à y dire. Le nouveau propriétaire des lieux, lui, n'a qu'un objectif : développer au maximum ses activités afin de rémunérer ses actionnaires. L'aéroport est vendu à l'époque pour environ un milliard d'euros. Le contrat de vente ne sera jamais rendu public.

Pendant ce temps, les constructions aux alentours ne sont pas gelées. A Grimbergen, par exemple, commune voisine de l'aéroport, on comptait 11 927 logements en 1981 et 16 430 en 2015, soit 38 % de plus. Wezembeek-Oppem, largement survolée par les avions, comptait 4 274 logements en 1995, et 5 713 en 2015, soit 21 % de plus.

Depuis trente ans maintenant, la saga sur le choix des pistes de décollage et d'atterrissage, donc le choix des quartiers survolés, n'a cessé de rebondir de ministre en ministre, selon sa sensibilité politique et son appartenance communautaire, de démission en chantage, d'élection perdue en menaces sur l'emploi à l'aéroport. Mais à aucun moment, le critère du plus grand nombre d'habitants survolés n'est retenu comme principal pour déterminer les routes aériennes.

## LE CONSTAT

Aujourd'hui, le dossier de l'aéroport est totalement bloqué. Les problèmes environnementaux et de santé publique qui y sont liés sont avérés. Flamands et francophones se livrent une lutte sans merci pour obtenir que « leurs » concitoyens ne soient pas survolés. Les associations de riverains mènent, pour l'essentiel, le même combat, selon la zone de Bruxelles d'où elles proviennent. Les Régions s'opposent désormais, dès lors que les normes de bruit ont été régionalisées. Les tribunaux sont appelés en renfort pour donner raison à l'un ou à l'autre. Le patro-

nat prédit un coup de frein catastrophique pour l'économie si des contraintes sont imposées aux compagnies aériennes. Les syndicats se déchirent sur la meilleure façon de défendre l'emploi à l'aéroport, essentiellement flamand. Et certaines compagnies aériennes menacent de voler vers d'autres cieux si des amendes pour dépassement des normes de bruit leur sont imposées. Au gouvernement fédéral, enfin, un ministre libéral francophone bien esseulé, François Bellot, doit faire face à ses collègues du nord du pays et à Belgocontrol, gestionnaire du trafic aérien, largement dominé par des Flamands.

## LES SOLUTIONS

Il n'y en a pas une qui s'impose mais plusieurs qui devraient s'appliquer de concert. Déménager l'aéroport paraît désormais exclu. Les pistes pourraient être allongées, de manière à ce que les atterrissages et les décollages ne se produisent plus au-dessus de la capitale. D'autres communes et d'autres habitants seraient touchés par la pollution sonore mais ils seraient moins nombreux à en souffrir. Les routes aériennes pourraient être revues, en fonction des zones les plus densément peuplées. L'activité de l'aéroport n'en serait pas affectée.

Les vols de fret, voire de passagers, pourraient être répartis dans d'autres aéroports belges. Parallèlement, les infrastructures de transport entre ceux-ci et Bruxelles devraient être développées. Les vols de nuit pourraient être interdits de 22 h à 7 h et non de 23 h à 6 h, comme actuellement.

Une politique d'insonorisation des bâtiments, voire d'expropriations dans les lieux les plus exposés, pourrait être décidée et mise en œuvre.

Toutes ces pistes sont connues depuis longtemps. Elles resteront vœux pieux tant qu'il n'y aura pas d'accord politique sur une vision commune. Et chaque mot a son importance. ♦

# 8 LA DISPERSION DES 0 CAPITALES WALLONNES

Entre le choix du cœur, Liège, et le choix d'une certaine raison, Namur, les Wallons ont longtemps hésité, jusqu'à s'accorder sur un compromis qui, en satisfaisant tout le monde, n'a donné à la Wallonie que quatre quarts de capitales.

PAR NICOLAS DE DECKER

## LE CONTEXTE

Namur, capitale de la Région wallonne, est le siège du Conseil régional wallon. » Promulgué à Bruxelles, le 11 décembre 1986 par Melchior Wathelet, ministre-président PSC d'alors, le texte est si lapidaire qu'il semble surgi d'un consensus absolu. C'est tout l'inverse : le décret est la dernière bataille d'une longue guerre que les Flamands, eux, n'ont jamais menée : un peu tentée par Malines, voire Bruges ou Gand, la Flandre en marche s'est presque immédiatement installée à Bruxelles, sans doute

pour ne pas la laisser à la Belgique.

Mais revenons à 1986.

Le gouvernement régional, appuyé sur une très étroite majorité PSC - PRL (52 sièges sur 103...) n'est alors pas à l'initiative de cette proclamation décrétale. Il l'a même plutôt freinée. Le PRL, à l'époque, prône une absorption de la Région wallonne par la Communauté française, dont le siège serait Bruxelles. Et le PSC Melchior Wathelet suspend dès son intronisation le transfert, entamé avec la régionalisation de 1980, des fonctionnaires de Bruxelles vers Namur, et rapatrie les deux cabinets ministériels qui s'y étaient installés. Mais l'époque, en Wallonie, est aussi à la méfiance à l'encontre de Bruxelles, y compris chez les parlementaires de la majorité, pas tous sur la ligne bruxello-centrée de leurs partis respectifs, et l'exécutif leur fait une concession obligée, à l'initiative d'un socialiste namurois, Bernard Anselme. Namur capitale régionale n'est toujours pas une idée neuve.

C'était déjà celle de von Bissing, le gouverneur allemand, pendant la Première Guerre mondiale, de la Belgique occupée. Occupée, puis scindée, puisque l'envahissant Germain imposa, avec sa *Flamenpolitik*, une séparation administrative entre la Flandre (capitale : Bruxelles) et la Wallonie (capitale : Namur). Le choix est plutôt pratique que politique : située au confluent de la Sambre et de la Meuse, la petite cité occupe une position centrale sur la carte wallonne. Ce n'est pourtant pas elle que les Wallingants révèrent. Leur « capitale morale » – l'expression date déjà du XIX<sup>e</sup> siècle – trône plus en aval sur la Meuse. Elle est une ville d'histoire, une vieille métropole du Saint-Empire si éprise de libertés qu'au XI<sup>e</sup> siècle, déjà, certains chroniqueurs l'appellèrent l'Athènes du Nord. Dans les années 1940, un grand Wallon pourtant carolorégien, Arille Carlier, disait qu'elle était « La Mecque vers laquelle les Wallons conscients se rendent

pieusement en pèlerinage ».

Cette Mecque, c'est Liège, dont les couleurs rouge et bleu traversaient du reste le premier drapeau wallon adopté par l'assemblée wallonne de 1913. Mais la crainte du « misérable particularisme liégeois », comme disait encore et aussi Arille Carlier, et surtout le poids démographique du Hainaut, incitent à un compromis, bouclé sous l'égide d'un autre Carolorégien, à la fin des années 1970. Le 27 juin 1978, le socialiste lambusartois Jacques Hoyaux, secrétaire d'Etat aux réformes institutionnelles, convainc, en effet, les quatre bourgmestres de Liège (Edouard Close), Charleroi (Lucien Harmegnies), Namur (Louis Namèche) et Mons (Abel Dubois) de s'entendre sur la quadripartition que chacun connaît désormais. Liège serait la capitale économique de la Wallonie, Charleroi en serait la capitale sociale, Mons la capitale culturelle et Namur la capitale administrative et politique. On céderait plus tard le magistère de l'eau à Verviers, qui passait par là.

Le coup de force parlementaire de Bernard Anselme, concrétisé par le décret de décembre 1986, n'en sera qu'une confirmation : s'il doit y avoir une Wallonie, sa capitale doit être wallonne, pas bruxelloise. Et si sa capitale doit être wallonne, elle ne doit pas être liégeoise. « Les contraintes étaient telles que les Wallons ne pouvaient que choisir Namur, même si la seule conurbation avec une possible capacité métropolitaine, en Wallonie, est évidemment Liège », résume Christian Vander-motten, professeur de géographie politique à l'ULB.

### LE CONSTAT

La peur du « particularisme liégeois », qui a mené au choix de Namur, devait préserver les Wallons, et les principaux parmi eux, du repli sur soi que chacun craignait. Les Carolos n'envieraient plus les Liégeois, les Liégeois

ne se regarderaient plus le nombril, et les Namurois, comme tous les Wallons, profiteraient d'un codéveloppement équilibré. Et puis, chacun, des marges de la Picardie aux confins de la principauté médiévale, devrait faire un pas d'à peu près la même longueur vers l'autre, puisque le siège du pouvoir se trouverait à peu près à mi-chemin.

Namur, certes, en a profité. Et le développement contemporain, de l'axe qui traverse la région du nord au sud, de Bruxelles à Luxembourg via Louvain-la-Neuve, lui a donné un rôle encore plus central, politiquement et administrativement. Mais Liège n'en a pas cessé de se préoccuper d'elle-même avant tout, bien au contraire. Et, du haut de leurs tri-

bunes respectives, les Zèbres traitent toujours les Rouches de « blaireaux », et les Rouches traitent encore les Zèbres de « bâtards ». Dans un autre registre, les efforts continus, au gouvernement wallon, d'un Jean-Claude Marcourt pour amener en bord de Meuse tout ce qui, de près ou de loin, touche à la politique économique régionale, le démontrent assez, au moins autant que la grande promptitude chez certains gestionnaires de réseaux de distribution/télédistributeurs/éditeurs de presse/producteurs d'électricité – et on en passe – de se plier aux conseils/avis/ordres polis venus de l'Elysette ou du Grognon. « Que ces structures d'initiative publique soient plus wallonnes et moins liégeoises ! », réclamait d'ailleurs, il y a quelques semaines déjà, l'impérieux Benoît Lutgen (CDH, de Bastogne). « Chiche », lui répondait tout de go Jean-Claude Marcourt (PS, de Liège). Le premier voulait en amener la direction à Namur. Le second voulait étendre l'empire liégeois. Comprenez qui pourra. « Vous pensez vraiment que faire de Liège la capitale de la Région wallonne aurait pu éviter à la Wallonie ce genre de dérives ? » demande Christian Vander-motten, pas convaincu par notre hypothèse.

### LA SOLUTION

C'est donc bien que la dispersion des capitales n'a aidé ni à forger une unité wallonne, ni à battre le sous-localisme en brèche, ni à assurer un développement harmonieux entre sous-régions. Tant qu'à faire, alors, pourquoi ne pas s'être choisi Liège ? C'était alors, pas maintenant, qu'il le fallait. Aujourd'hui, il est trop tard. Economiquement, le redéploiement régional ne devrait venir ni de Liège, ni de Namur. « La Wallonie doit surtout profiter de l'effet d'aspiration de Bruxelles, métropole européenne », pose Christian Vander-motten. La Wallonie trouvera donc une part de son salut hors d'elle-même. Tout un programme. ♦

# LE NUMERUS CLAUSUS POUR LES ÉTUDES EN MÉDECINE

Il y a pile vingt ans, le fédéral l'instaurait. Une décision communautaire, basée sur des arguments erronés, avec laquelle tous les ministres successifs ont maladroitement jonglé.

PAR MÉLANIE GEELKENS

## LE CONTEXTE

**R**avalez votre angine, étouffez votre bronchite, refroidissez votre fièvre. « Dr Untel n'accepte plus de nouveaux patients. » Pas plus que le Dr Truc ou que le Dr Machin. Fallait pas tomber malade ! Ni habiter dans l'une des 123 communes wallonnes en manque de généralistes.

La pénurie ne se serait peut-être jamais concrétisée, si la loi de 1997 instaurant le numerus clausus n'avait pas été votée. Un texte parmi tant d'autres. A l'époque, les Wallons étaient jugés trop dépensiers en matière de consommation de soins de santé et les Flamands tiraient de tous les côtés. « Même sur les remboursements des sirops pour la toux ! se souvient Magda De Galan, ancienne ministre fédérale (PS) de la Santé. Honnêtement, je ne pensais pas qu'on parlerait encore de ça vingt ans après. »

Sauf que ce dossier s'est transformé en œdème communautaire. A l'époque, le constat semblait implacable : trop de médecins par rapport aux besoins. Donc, coût maximal pour la sécurité sociale (tendance à « surconsulter » pour se renflouer). « Puis, on ne peut pas donner un bistouri à quelqu'un qui ne pratique qu'une opération par an », dicit Jacques de Toeuf, vice-président de l'Association belge des syndicats médicaux (Absym).

## LE CONSTAT

**C**ette fameuse pléthore n'a jamais été démontrée. Ceux qui l'affirmaient se basaient sur des chiffres tronqués, comme le prouveront par la suite plusieurs études universitaires. Trop tard. Le fédéral avait décidé de continger, restait aux entités fédérées à s'adapter. Pour la Flandre, ce sera un examen d'entrée. « La première réaction des universités francophones a été de ne rien faire du tout. On était contre ! rappelle Arthur Bodson, ancien recteur de l'ULg. Puis, le ministre de l'Enseignement Jean-Pierre Grafé (PSC) a déclaré : "Si on ne met rien en place, les jeunes n'auront pas accès à la profession. On ne peut pas leur faire ça."

Alors on a joué le jeu. » Différentes pistes avaient été avancées. Ne plus organiser de candidatures à Mons et Namur : tollé. Idem pour l'examen d'entrée. « Car on pensait que si on restreignait l'accès à l'université, les enfants venus d'écoles défavorisées ne passeraient jamais. » Restait une sélection en cours de cursus. Va pour trois ans. Et pendant trois ans, personne n'en a reparlé.

Sauf qu'en 2000 apparurent les premiers étudiants lésés. Ainsi qu'une nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Françoise Dupuis (PS). Le contingentement ? Elle y était viscéralement opposée. « J'ai terminé mes études avec les deuxièmes meilleurs résultats. S'il y avait eu un examen d'entrée, je ne crois pas que je l'aurais réussi. » Pan ! la sélection fut flinguée après trois ans. Espoir avoué : forcer le fédéral à abolir le numerus clausus. Inimaginable pour les Flamands. Eux ont joué le jeu de l'examen d'entrée, pourquoi les Wallons doivent-ils toujours se faire remarquer ? Pendant ce temps-là, en l'absence de tout filtre, les facultés de médecine francophones sont prises d'assaut par les étudiants.

Sauf qu'en 2004, la CDH Marie-Dominique Simonet succède à Françoise Dupuis. « Très vite, j'ai été interpellée par les recteurs, qui craignaient de ne plus pouvoir correctement former, dans des amphithéâtres surpeuplés. J'ai rencontré les parents, les jeunes, qui me décrivaient une ambiance effroyable. De mauvais cours circulaient, des pages d'ouvrage étaient déchirées... L'horreur ! La concurrence faisait d'eux des machines, alors que leur futur métier repose sur l'empathie. » La ministre sait que la bonne solution n'existe pas. Elle élabore la moins pire à ses yeux : une sélection, sur la base des résultats obtenus en fin de première. Sans surprise, les recalés multiplient les recours. « La première année, on a tout gagné. »

Sauf que la seconde année, le Conseil d'Etat fait tout sauter. Dès 2008, on entre à nouveau en faculté de médecine comme dans un moulin. Le PS en profite pour se réapproprier le dossier. Laurette Onkelinx est devenue ministre fédérale de la Santé. Son prédécesseur, le tout aussi socialiste Rudy Demotte, n'avait pas bougé. Elle s'agit dans tous les sens : revalorisation de la médecine générale, cadastre des professions médicales,

radical, déposé en décembre 2013 : la suppression des quotas pour les disciplines en pénurie. J'avais l'espoir que cela fonctionne, raconte-t-elle. On avait même obtenu un accord en intercabinets. »

Sauf qu'en janvier 2014, le recteur de la KUL (et membre du CD&V) Rik Torfs « lâche sa bombe », sur le mode « les Flamands vont payer pour les Wallons, pas question ». Les braises communautaires se ravivent. Brûlée, l'ambition de la ministre. Qui, durant son mandat, avait pris une autre mesure, non carbonisée celle-là : le lissage. Les quotas n'étaient plus répartis par année, mais étalés sur la période 2010-2018. En clair, pour permettre aux étudiants surnuméraires d'obtenir leur précieux numéro, les universités pouvaient piocher dans le pot des années suivantes.

Sauf qu'en 2014, les réserves de 2018 étaient déjà entamées.

augmentation des quotas... « On avait aussi un projet plus Les recteurs, effrayés à l'idée de ne plus pouvoir diplômer, alertent le ministre de l'Enseignement supérieur en fonction depuis 2009, Jean-Claude Marcourt (PS). Comme tout bon socialiste, l'idée de sélection lui fait horreur. Mais le voilà contraint de négocier avec la nouvelle ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open VLD). Coriace. Si les francophones veulent leur sésame, ils doivent continuer. Le socialiste ravale ses convictions et met en place, en juin 2016, un concours en fin de première année. Même si la majeure partie des avis qu'il avait sollicités préféraient un examen d'entrée. « Le moins pire, tant que les quotas ne sont pas remis en question. Même s'il faut le dire : certaines universités voyaient avec effroi une diminution de leur nombre d'étudiants, donc de leur financement, expose Jacques Boniver, ancien doyen de la faculté de médecine de l'ULg. Mais on n'a pas été écouté. Marcourt disait que sa solution était bétonnée.

Sauf qu'au premier coup de boutoir, bam !, le Conseil d'Etat, saisi par des étudiants, casse le système. « A cause de la faiblesse de la justification du contingentement fédéral », peste Jean-Claude Marcourt. Nouvelle défaite face à Maggie De Block. « Même s'il n'est jamais agréable de céder à un chantage et d'autant moins quand cela vous conduit à prendre des décisions qui vont à l'encontre de vos convictions profondes », le ministre s'est résolu à instaurer un examen d'entrée. Première édition le 8 septembre prochain. S'il s'avère efficace, Maggie De Block promet un numéro Inami à tous les diplômés jusqu'en 2020. La fin de la saga, vingt ans après ?

Sauf qu'en deux décennies, d'autres problèmes sont venus se greffer. Affluence de médecins venus de l'étranger qui obtiennent automatiquement un numéro Inami, problème de la double cohorte de diplômés en 2018 après le passage de 7 à 6 ans d'études, facultés surpeuplées, places de stage insuffisantes, toujours trop de spécialistes et trop peu de généralistes, féminisation de la profession de médecin généraliste et volonté des jeunes de moins travailler, mauvaise répartition géographique...

## LES SOLUTIONS

Elles existent. Elles ne régleront pas tout, pas d'un coup. L'examen d'entrée n'est qu'une facette du problème. Pour le reste, les avis divergent. Mais, condensés, ils s'accordent sur plusieurs points :

**1. Supprimer les quotas fédéraux** et « réfléchir à combien on a besoin de médecins et pour quoi faire », comme le réclame le GBO (Groupement belge des omnipraticiens). « Car, jusqu'à présent, on a travaillé sur la base du maintien de la force de travail. Si dans le passé on avait trop de chirurgiens, on continuera à trop en avoir », détaille Marco Schetgen, doyen de la faculté de médecine de l'ULB.

**2. Continuer à revaloriser** les professions médicales en pénurie, y compris dans les universités, en ne considérant pas la médecine générale comme un second choix.

**3. Approfondir les mesures d'incitation à l'installation** dans les zones les moins bien couvertes (primes, refonte des systèmes de garde, création de maisons médicales...). ♦

# 10 LE PLAN WALLON DU PHOTOVOLTAÏQUE

Trois milliards d'euros. Depuis près de dix ans, la facture du soutien au photovoltaïque poursuit les consommateurs wallons. Et ce n'est pas fini : en reportant le problème à plus tard, le gouvernement commettrait une erreur monumentale.

Une alternative se dessine.

PAR CHRISTOPHE LEROY

## LE CONTEXTE

Révolution sur les toits wallons ! Le 3 octobre 2007, le parlement wallon adopte le plan Solwatt, sous l'impulsion du ministre CDH André Antoine. « Il s'agit du plus beau programme énergétique jamais lancé en Wallonie », s'enthousiasme-t-il. L'ambition : permettre à un maximum de particuliers d'installer des panneaux photovoltaïques, via un très généreux mécanisme régional de primes et

d'aides à la production, des certificats verts garantis pendant quinze ans. L'investisseur, qui peut même voir son compteur tourner à l'envers, bénéficie en outre d'une déduction fiscale au niveau fédéral. A l'époque, la mise de départ est plutôt élevée. Il faut compter environ 20 000 euros pour une installation résidentielle moyenne. C'est presque trois fois le coût actuel.

Comme partout en Europe, comme la Flandre quatre ans plus tôt, la Wallonie se laisse alors bercer par une douce illusion, véhiculée par le puissant lobby du renouvelable. La technologie serait suffisamment accessible et mature pour enclencher une spirale vertueuse : de l'énergie verte pour la collectivité, une plus-value financière pour les ménages et des emplois durables pour la filière. Grave erreur. Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, Solwatt entre en vigueur. Et tandis que les panneaux se propagent par milliers, une dette sans précédent se creuse en silence. Les consommateurs l'ignorent encore, mais ils en paieront le prix fort.

« Namur, nous avons un problème. » Trois ans après l'émergence de Solwatt, le coût du photovoltaïque a chuté drastiquement. L'Europe n'a logiquement pas pu contenir les assauts de la concurrence mondiale. En Wallonie, le marché est progressivement submergé de millions de certificats verts. Elia, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, ne parvient même plus à les écouler au prix minimum garanti de 65 euros l'unité. Il faut réformer, et vite. Mais en tant qu'écologiste, le ministre de l'Energie,

Jean-Marc Nollet, ne peut se permettre de porter un coup fatal à la filière. D'autant qu'il ne décide pas seul. En 2009, il s'était fait incendier de toutes parts pour avoir opportunément mis fin aux primes obsolètes de son prédécesseur, André Antoine.

En janvier 2011, la commission énergie du parlement wallon auditionne une série d'experts du photovoltaïque. L'entrepreneur Laurent Minguet ouvre le bal. Il annonce une bulle de 2 milliards d'euros en certificats verts si rien ne change rapidement. « Devant moi, j'avais une bande de nœuds, incapables de comprendre l'ampleur du problème, raconte-t-il au Vif/L'Express. Personne ne m'a suivi. Alors, comme tout le monde le faisait, j'ai moi aussi décidé de m'en mettre plein les poches avec les certificats verts. J'ai créé des sociétés, et j'ai gagné des millions d'euros sur le dos des consommateurs. »

Quand le gouvernement wallon tente de sauver les meubles, il est déjà trop tard. En novembre 2011, à l'annonce d'une réforme transitoire pourtant trop timide face au naufrage du modèle, les installateurs vendent autant d'unités qu'en une année complète. Avant de connaître une véritable traversée du désert durant les deux années suivantes. Laurent Minguet s'était trompé sur une chose : le montant de la dette des certificats verts dépassera finalement 3 milliards d'euros. « L'erreur monumentale avec le photovoltaïque, c'est d'avoir commencé trop tôt », résume-t-il. Ou de ne pas avoir anticipé le scénario d'une croissance fulgurante. Ce n'est pas un hasard si la bulle est bien pire encore au nord du pays, où un mécanisme de soutien a vu le jour dès 2004.

## LE CONSTAT

L'entrée en vigueur de Quali watt, en mars 2014, a amorcé une lente résurrection de la filière, sur des bases plus saines. Sans neutraliser pour autant le lourd héritage de Sol watt. La dette des certificats verts s'élève encore à 600 millions d'euros d'ici à 2024. Comment l'éponger ? Récemment, Elia a sollicité la commission de régulation du gaz et de l'électricité (Creg) afin de répercuter ce surcoût sur la facture de tous les Wallons. Cette nouvelle majoration, qui s'élèverait en moyenne à 60 euros par an pour chaque consommateur, devait être effective le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Mais le gouvernement wallon PS-CDH vient d'enclencher un coûteux mécanisme – 8 millions d'euros de frais de gestion annuels – pour mettre au frigo une lourde manne de certificats verts... En dépit d'un rapport très critique publié par la commission wallonne pour l'énergie (Cwape), le 21 février dernier.

Reporter le problème à plus tard, quitte à alourdir encore un peu plus le montant de la dette : pour la classe politique, l'idée est séduisante à l'approche des élections régionales de 2019. Fin 2013, le gouvernement wallon avait déjà mis en réserve des certificats verts pour un montant de 300 millions d'euros, via l'intercommunale Ecetia... C'était à quelques mois du scrutin de mai 2014. Avant sa démission en →

→ janvier dernier, à la suite de l'affaire Publifin, l'ex-ministre de l'Énergie, Paul Furlan (PS), avait plaidé dans le même sens. A présent, son successeur, Christophe Lacroix (PS également),

a bouclé le dossier.

## LES SOLUTIONS

Était-ce donc la seule issue ? Une alternative se dessine, à la lueur des avis recoupés par Le Vif/L'Express. En voici les trois étapes.

**1. Payer l'addition, maintenant.** Les sept experts contactés sont unanimes : la manœuvre visant à payer moins mais plus longtemps constitue la pire des solutions. « C'est vraiment le degré zéro de la politique énergétique », critique Damien Ernst, professeur à l'ULg. « Reporter le problème à plus tard, ça me rend malade », embraie Didier Goetghebuer, responsable énergie à l'Institut de conseil et d'études en développement durable (Icedd). « Il faut assumer cette bulle le plus rapidement possible, pour repartir enfin sur des bases plus saines », souligne Benjamin Wilkin, secrétaire général de l'association de promotion des énergies renouvelables (Aperre). En s'autorisant à traîner le boulet des certificats verts pendant quelques années de plus, la Wallonie condamne les filières du renouvelable à errer dans l'instabilité chronique.

Le consommateur doit-il pour autant assumer pleinement la rançon photovoltaïque sur sa facture d'électricité ? Certains le pensent, à l'image de Laurent Minguet et de Didier Goetghebuer. « L'électricité coûte moins de 3 euros par jour à un ménage moyen. C'est l'équivalent d'un sandwich sans crudités », glisse le premier. « Beaucoup de personnes ont perdu toute notion de la valeur de l'électricité, ajoute le deuxième. Il faut que l'énergie soit chère si l'on veut forcer les gens à faire des économies. » Pour Francis Ghigny, l'ex-président de la Commission wallonne pour l'énergie (Cwape), il existe une voie du milieu. « En mettant les détenteurs de panneaux photovoltaïques à contribution, la facture des autres consommateurs peut diminuer d'environ 7 % », assure-t-il. C'est ainsi que la Cwape a adopté, le 31 mars dernier, un projet de méthodologie tarifaire susceptible d'augmenter, dès 2019, la facture des 131 000 ménages concernés.

Ce n'est pourtant pas une fatalité. Le contribuable s'inquiète logiquement peu de savoir qui doit payer, en première ligne,

pour une dette dont il n'est pas responsable. Si le politique tient absolument à préserver la facture finale, il devra s'aligner sur ce point de vue. En passant outre les intérêts souvent anti-nomiques d'Elia, des fournisseurs d'électricité et des gestionnaires de réseau de distribution (GRD). La réponse se trouve sans doute chez ces derniers, à la lumière des révélations du Vif/L'Express (voir notre numéro du 10 mars dernier) sur les surfacturations permanentes de l'électricité. « Tous les GRD ont augmenté leur prix en prétextant que le photovoltaïque

induisait des coûts supplémentaires. Mais aucun d'entre eux n'a pu les démontrer », constate Benjamin Wilkin.

**2. Mettre le réseau au pied du mur.** « Le gros problème avec les GRD, c'est qu'ils n'ont jamais eu personne en face d'eux pour les inciter à revoir leur mode de fonctionnement », analyse le professeur Damien Ernst. Actuellement, tout consommateur se voit en effet imposer un GRD, en fonction de la commune où il habite – le plus grand étant l'intercommunale Ores, qui en couvre 197. « Pour les mettre sous pression, la Wallonie doit s'ouvrir aux microréseaux », poursuit l'expert de l'ULg. Concrètement, cette hypothèse permettrait à un particulier ou une entreprise de sortir du réseau classique, en combinant par exemple le photovoltaïque avec des solutions de stockage d'électricité, vouées à un avenir radieux. D'après Damien Ernst, cette alternative sera bientôt moins chère. Du côté des GRD, certains responsables confirment. En off, bien entendu.

Reste à savoir si l'exécutif wallon osera poser un acte en ce sens, si peu compatible avec les intérêts de GRD éminemment politisés. « L'avant-projet d'arrêté du gouvernement wallon

sur les réseaux fermés est une véritable honte, tant

les conditions sont tout simplement inapplicables dans les faits », dénonce Damien

Ernst. Pour Philippe Delaisse, fondateur de l'asbl Energie Facteur 4, ex-facilitateur photovoltaïque de la Région wallonne, il est urgent de s'attaquer en priorité à cette hégémonie du politique : « Solwatt nous a montré que l'on ne devrait jamais confier un changement de système à un cabinet politique. Il faut redonner du pouvoir et de l'indépendance à l'administration. »

**3. Réformer : la fin des certificats verts.**

En focalisant son soutien sur la production plutôt que sur la proportion d'électricité verte à garantir dans le mix énergétique final, la Wallonie s'est trompée depuis le début. En 2014, Quali watt a mis fin au système des certificats verts pour le photovoltaïque. Comment s'assurer que la dette n'augmente plus à l'avenir ? Damien Ernst prône une réforme radicale : « Stop aux certificats verts, dès aujourd'hui, toutes filières confondues ! » Quitte à freiner le développement du renouvelable et à manquer les objectifs européens en la matière, dépourvus de sanctions. En contrepartie, il propose de fixer une amende suffisamment dissuasive – par exemple 75 euros par mégawattheure (MWh) – pour que les fournisseurs d'électricité se voient contraints de racheter les certificats verts restants au prix minimum de 65 euros par MWh. « Il faut passer d'un marché subventionné à un marché libéralisé », insiste-t-il.

Pour David Germani, coordinateur de la plate-forme des énergies renouvelables à la Confédération construction (CCW), un tel coup d'arrêt risquerait de condamner définitivement les filières vertes. « Il faut une réforme graduelle », tempère-t-il. Celle-ci pourrait être pilotée par un comité permanent, réunissant tous les acteurs du réseau, contraints à travailler (enfin) ensemble pour garder leurs clients. S'adapter ou mourir, à l'aube de la révolution du stockage électrique. ♦